

La mauvaise foi du bouffeur de curés Hubert Sage

« Qu'attendons-nous pour expulser hors de notre pays laïque ce religieux qui se croit au-dessus des lois républicaines, qui ose les narguer et essaye d'imposer le totalitarisme de sa religion à toute la société ? Le fait qu'il soit français de souche ne doit pas le mettre à l'abri de l'expulsion ».

Quand vous lisez cela, les bras vous en tombent...

Vous avez peine à croire qu'un individu sensé et censé avoir un minimum de sens commun puisse écrire pareille énormité.

Je pense que monsieur Sage, habité par une haine viscérale et irrationnelle du catholicisme, a grand besoin de lunettes pour discerner la réalité. Un aveuglement comme le sien prêterait presque à rire !

Qui essaie d'imposer « le totalitarisme de sa religion à toute la société », qui « se croit au-dessus des lois républicaines, qui ose les narguer », si ce n'est l'islam ?

A qui monsieur Sage va-t-il faire croire au danger extrême que le catholicisme fait courir à la France et à la nécessité d'expulser le cardinal Vingt Trois, plutôt que certains imams qui prêchent le djihad et la haine de l'Occident en toute impunité, sur le sol national ?

Je suis attachée à la laïcité et me «prétend[s] laïque », pour reprendre l'expression de monsieur Sage. Et je le rassure : si j'ai été élevée dans une famille catholique, il y a fort longtemps que je ne pratique pas et que j'ai perdu la foi (si tant est que je l'ai jamais eue !). Mais, pour autant, je ne suis pas prête à accepter de voir reniées les racines judéo-chrétiennes sur lesquelles s'est bâtie la France et les traditions attachées à la présence multiséculaire du catholicisme dans notre pays. Et je pense qu'on peut être athée sans vouloir pour autant passer à la trappe tout l'héritage religieux d'une nation.

Monsieur Sage, dont l'athéisme intégriste est aussi effrayant

que les intégrismes religieux qu'il dénonce- propose une solution radicale : « éradiquer toute influence dans la société des organisations religieuses quelles qu'elles soient ». En fait, ce qu'il veut surtout, c'est éradiquer toute présence visible du catholicisme, mais pour justifier les « mesures anticléricales » qu'il prône, il demande qu'elles soient appliquées à toutes les religions « de la même manière ». Et, pour faire passer son anticléricalisme, il fait un parallèle entre catholicisme et islam, avec la plus parfaite mauvaise foi.

D'abord, comment monsieur Sage peut-il oser mettre sur le même plan une religion présente sur le sol français depuis des siècles, qui a façonné les mentalités autant que les paysages et qui a joué un rôle capital dans l'histoire d'une terre qui fut -ne lui en déplaise- la « Fille aînée de l'Eglise », et une religion nouvellement arrivée (si l'on excepte son éphémère incursion dans le sud de la France au VIIIème siècle) et qui n'a en rien forgé l'identité de la France ?

La France a un passé chrétien et non pas musulman : c'est ainsi, monsieur Sage, et vous n'y pouvez rien, sauf à renier notre passé... Elle s'est couverte d'églises et non pas de mosquées -du moins autrefois !- , elle a vécu au rythme des cloches et non pas des appels du muezzin, elle a accueilli la papauté en Avignon et non pas des imams, « Paris [a] bien [valu] une messe » et non pas une prière à Allah etc...

Ensuite, comme c'était prévisible, monsieur Sage lance l'artillerie lourde...

Il fait un rapprochement entre les « prières musulmanes dans la rue » et les « processions catholiques sur la voie publique », ce que je qualifierais de parallèle malhonnête.

En effet, premièrement, les prières musulmanes sont illégales, contrairement aux processions catholiques pour lesquelles une autorisation est préalablement demandée à la préfecture, qui la refuse parfois. Deuxièmement, les prières musulmanes entraînent l'occupation de rues entières de la capitale et de certaines grandes villes : la gêne occasionnée est réelle puisque -photos et vidéos le montrent bien- les croyants

s'installent sur toute la chaussée et les trottoirs, sans égard pour les riverains ou les passants et en interdisant le passage des véhicules ; les processions catholiques, elles, ne constituent pas une obstruction au passage des non croyants (d'ailleurs, une procession n'est pas statique !). Enfin, le problème occasionné par les prières illégales est hebdomadaire : c'est chaque vendredi que sont bloqués des espaces normalement ouverts à la circulation et aux piétons. Les processions catholiques pour telle ou telle fête n'interviennent qu'une fois l'an, comme c'est le cas des « Pardons » bretons... Monsieur Sage aurait-il des preuves à apporter du contraire et pourrait-il faire état de processions renouvelées chaque semaine dans la même ville ? Je suis preneuse de l'information...

Monsieur Sage s'en prend ensuite aux églises construites avant la loi de 1905, qu'il faut « cesser d'entretenir par l'argent public ». Désolée, monsieur Sage, c'est la loi : ces édifices sont entretenus par l'Etat, au même titre que les palais, châteaux et hôtels particuliers (du moins ceux que nous n'avons pas encore vendus aux émirs du Qatar et d'ailleurs), et c'est tant mieux. Ils font partie de notre patrimoine, et ce patrimoine, tout français amoureux de la France devrait y être jalousement attaché...

Vous prônez la transformation en musées des églises « qui ont un intérêt artistique » : quelles sont celles qui n'ont pas un intérêt artistique suffisant, et que l'on va abandonner à la ruine, monsieur Sage ?

J'aime les paysages de mon pays, et parmi eux les clochers de mille et une petites églises modestes autour desquelles se pressent les villages de nos campagnes... Je ne peux pas comprendre qu'on veuille, par anticléricalisme forcené, abandonner à un avenir incertain tous ces petits trésors architecturaux qui participent, même modestement, à la beauté de la France.

Monsieur Sage fait, bien sûr, le parallèle avec le financement de la construction des mosquées. Et il le fait à tort : en ce cas, la loi de 1905 s'applique, comme pour tous les édifices

culturels édifiés aujourd'hui (sauf région sous Concordat). Du moins, s'applique-t-elle théoriquement, puisque nos politiques financent de fait les mosquées à coups de baux emphytéotiques et autres largesses, comme le dénonce le livre de Joachim Veliocas Ces maires qui courtisent l'islam. Et monsieur Sage, le laïque intransigeant, devrait s'élever contre ces atteintes à la laïcité avec la même hargne qu'il met à combattre l'église catholique !

Puis, c'est le tour des fêtes religieuses dont monsieur Sage prétend qu'il faut les faire disparaître « si nous ne voulons pas de reconnaissance de fêtes de l'Aïd et du Ramadan ». En quoi ces fêtes chrétiennes, qui figurent sur le calendrier depuis toujours, sans aucune obligation religieuse pour qui que ce soit, lui sont-elle insupportable ? Il les met en parallèle, ces fêtes traditionnelles bien inoffensives, avec deux pratiques qui nous sont totalement étrangères et qui n'ont pas, comme telles, à être reconnues et à figurer sur le calendrier français ! La fête de l'Aïd est sanglante, puisqu'elle réclame l'égorgement d'un mouton, couché sur le flanc gauche et la tête tournée vers La Mecque. Quant au Ramadan, il n'a pas à être célébré par les médias et les politiques ; d'ailleurs, qu'un Delanoë organise une soirée à l'Hôtel de Ville pour fêter la fin du Ramadan, avec l'argent public, est scandaleux : oubli de la loi de 1905 et discrimination vis-à-vis des catholiques dont il ne fête pas la fin du Carême !

Enfin, monsieur Sage demande l'interdiction de la publicité pour le pèlerinage de Lourdes, pour que soit interdite aussi celle pour le Ramadan. Je ne sais pas quel journal lit monsieur Sage, quelle station de radio il écoute et quelle chaîne de télévision il regarde, mais personnellement, je n'ai jamais vu de publicité pour le pèlerinage de Lourdes ; par contre, on n'échappe pas aux articles, commentaires, interviews sur le Ramadan !

Sur l'euthanasie, je suis d'accord avec monsieur Sage, mais comment peut-il s'étonner de la démarche du cardinal Vingt Trois, qui « a passé récemment son temps à faire pression sur

les députés et sénateurs pour empêcher toute loi à ce sujet »
? L'Eglise tenant la vie humaine pour sacrée, le cardinal ne
peut pas tenir un autre discours que celui qu'il tient. C'est
aux politiques à prendre leurs responsabilités. L'Eglise était
opposée à l'avortement, cela n'a pas empêché la loi Veil
d'être promulguée...

Chantal Macaire